La Maison consulaire

soutenons la restauration de notre patrimoine

La première mention de la Maison Consulaire remonte à 1502 (1). Il ne subsiste plus de cet édifice, qui n'était certainement pas le premier en date, qu'une fenêtre dissimulée maintenant par le nouvel avant-corps, datable de la fin du XVe siècle (fig 76).

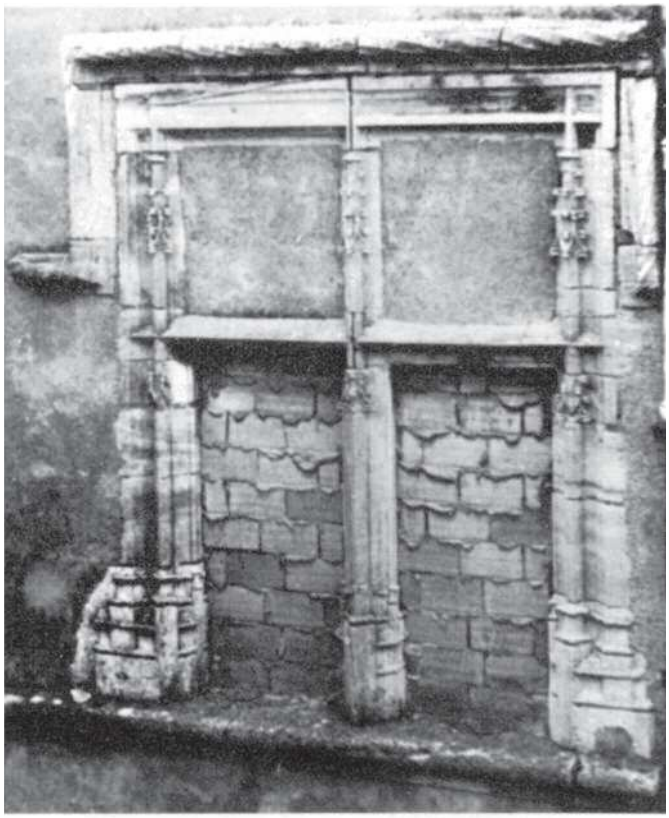

Fig. 76. - Fenêtre du XVe s.

Deuxième campagne

Cet hôtel fut reconstruit au XVIe siècle, selon Poncet : *C'est sous Henri II, en 1552, je crois, que fut bâtie la maison consulaire de Pézenas, car la lettre H avec trois croissants entrelacés les pointes en dedans, devise de ce roi, est sculptée sur la porte de cet hôtel qui donne sur la rue du château* (2).

Il précise plus loin (3) la description : *la place couverte qu'on y voit et où, dès son origine, étoient les mesures de grains dont on voit les vestiges. Cet endroit étoit même fermé par de très fortes portes, mais depuis longtemps ce lieu est tout ouvert. Sur la corniche de la porte de l'escalier de cet Hôtel de Ville il y a l'inscription qui suit en lettre d'or : Proemio et Poena continetur respublica. Cet escalier est fort aisé et conduit à une des plus grandes salles de la province… En 1621 on fit placer sur la porte du bureau et à la grande façade de cet hôtel les armoiries du roi et celles de la ville qui sont en relief sur du marbre.*

Le bâtiment procédait de la tradition médiévale des Hôtels de Ville. Le rez-de-chaussée pouvait servir de marché couvert. Comme la plupart des Hôtels de Ville, Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), La Réole (Gironde) ou Orléans par exemple (4), il comprenait outre le portique du rez-de-chaussée, une grande salle de délibération établie sur un avant-corps et quelques pièces annexes : archives, logement des valets de ville…etc…

Il n'en subsiste actuellement qu'une fenêtre sur la rue Canabasserie : fenêtre à meneau et traverse, flanquée de pilastres cannelés supportant un entablement à denticules. L'appui est soutenu par deux consoles évoquant le cuir découpé. Cette baie faisait partie d'une suite de trois fenêtres identiques qui ouvraient sur la rue Canabasserie et dont elle était la dernière.

En effet, trois dessins à la plume sur papier (5) nous restituent fidèlement l'aspect de la Maison Consulaire en 1552.

La façade antérieure présentait au rez-de-chaussée trois arcades en plein cintre, de 11 pieds de haut, retombant sur des piliers à chapiteaux toscans. Un bandeau de séparation, dont il est difficile de préciser la mouluration, courait tout au long de la façade, précédant une frise de quatre pieds de hauteur, portant de gauche à droite et au-dessus de chaque arcade : un médaillon circulaire sans décoration, un écusson aux armes de France, un autre aux armes de la ville. Le bandeau qui sépare cette frise du premier étage comporte un quart-de-rond souligné par un filet et surmonté d'un bandeau formant larmier. Les trois baies de l'étage sont à meneau et traverse ; leur encadrement présente des crossettes. Au-dessus du bandeau qui leur fait suite, sont visibles quatre gargouilles d'un style encore tout médiéval et une corniche formant larmier.

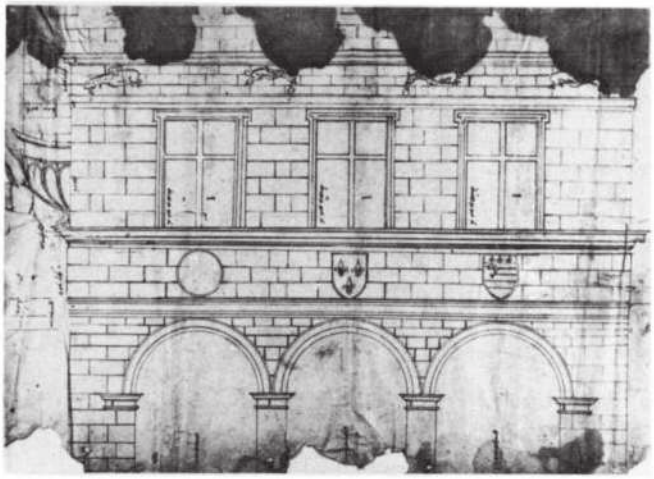

Fig. 163. — Projet pour la façade principale de la Maison Consulaire. Début du XVIIe siècle.

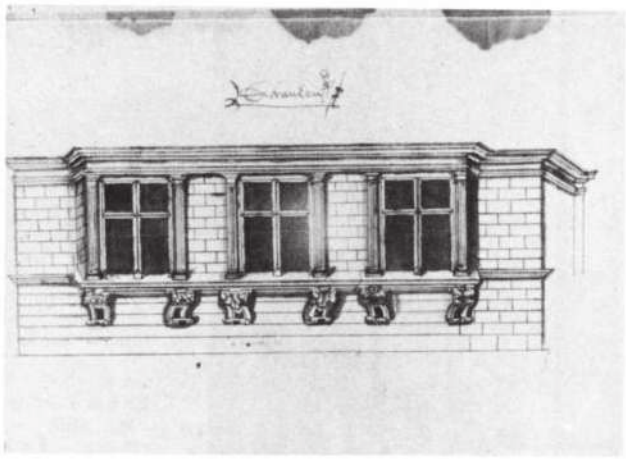

Fig. 164. — Façade latérale de la Maison Consulaire, état au XVIIe siècle.

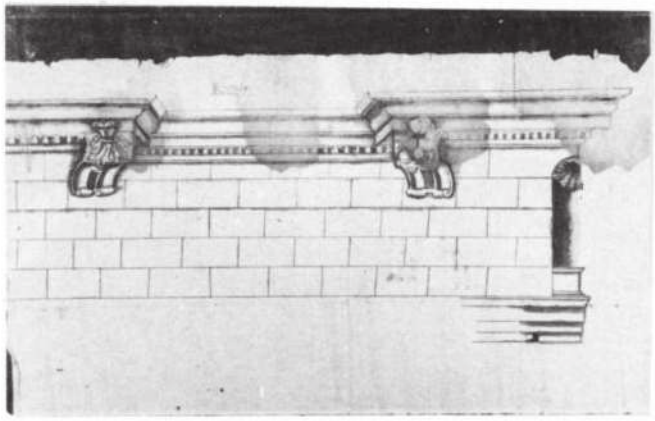

Fig. 165. — Maison Consulaire, détail d'architecture, état au XVIIe siècle.

Fig. 166. — Maison Consulaire, façade latérale, fenêtre, état actuel.

Il est manifeste, en dépit de l'absence de perspective dans le dessin, que cette façade est celle d'un avant-corps saillant couvert d'une terrasse. À l'arrière-plan apparaît le mur de corps de bâtiment, couronné de créneaux. À gauche, un élément godronné, terminé à la base par une patte de lion, pourrait être un balcon répondant à la grande salle de l'avant-corps. Enfin, le retour du mur est nettement visible, portant un médaillon circulaire semblable à celui de l'avant-corps. L'appareillage est soigneusement indiqué : blocs rectangulaires régulièrement taillés et jointoyés (fig 163).

Sur le second dessin figure une série de trois fenêtres de la façade latérale sur la rue Canabasserie. L'appui, commun aux trois ouvertures, est porté par six consoles formées d'enroulement de cuir découpé (fig 164). On retrouve aisément les pilastres encore visibles sur la fenêtre actuellement en place, les remplages ainsi que le tableau et la corniche maintenant fragmentée (fig 166).

Le troisième et dernier dessin représente un détail d'une corniche maintenant disparue. Soulignée d'un rang de denticules, elle effectue deux décrochements affirmés par les consoles semblables à celles déjà observées sur le dessin de la façade latérale ; l'une est ornée d'une feuille d'acanthe renversée, l'autre d'un entrelacs (fig 165).

La partie figurée ici se situe dans un angle du monument, ainsi qu'en témoigne une niche d'angle au dôme formé d'une coquille renversée. C'est sans doute dans cette niche *quy est dans un des angles saillants de l'Hôtel de Ville* qu'il fut prévu, en 1755, de poser une statue de St-*Roch en marbre statuère d'Italie et dans les proportions du corps humain avec ses attributs*… C'est, en tout cas, ce que propose de faire exécuter, *par un bon sculpteur*, le maître-plâtrier de Montpellier Charles Dessalle pour 20 000 livres (6).

Nous ne possédons aucun autre renseignement sur cette étape de la construction de la Maison Consulaire, nul prix-fait ni délibération municipale. Un récit du voyageur Élie Brackenhoffer complète la description de l'édifice (7) : *L'Hôtel de Ville est magnifique*, écrivait-il vers 1645. *En haut, sont clouées une quantité de faux-poids et de fausses mesures pour le châtiment et la honte de ceux qui s'en sont servis. Au-dessus de la porte, est écrit en lettre d'or : Proemicis et Paenis continentur respublicae*. On le voit, le texte de l'inscription diffère de celui relevé un siècle plus tard par Poncet.

◄ Fig. 167. – Maison Consulaire, escalier, base de la colonne soulignant le mur d'échiffre au niveau du premier étage.

Fig. 168. – Maison Consulaire, escalier, chapiteau. ►

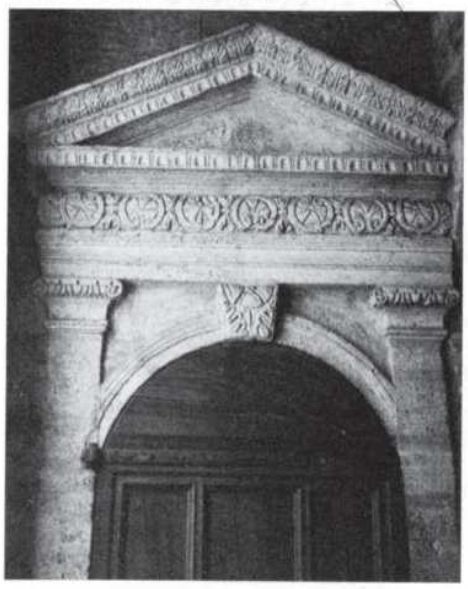

◄ Fig. 169. – Maison Consulaire, porte d'entrée de la Salle des Délibérations.

Fig. 170. – Projet de reconstruction des façades de la Maison Consulaire, par Jacques Cavalier, 1765. ►

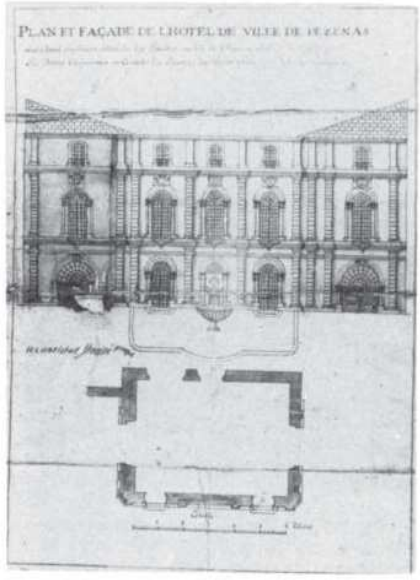

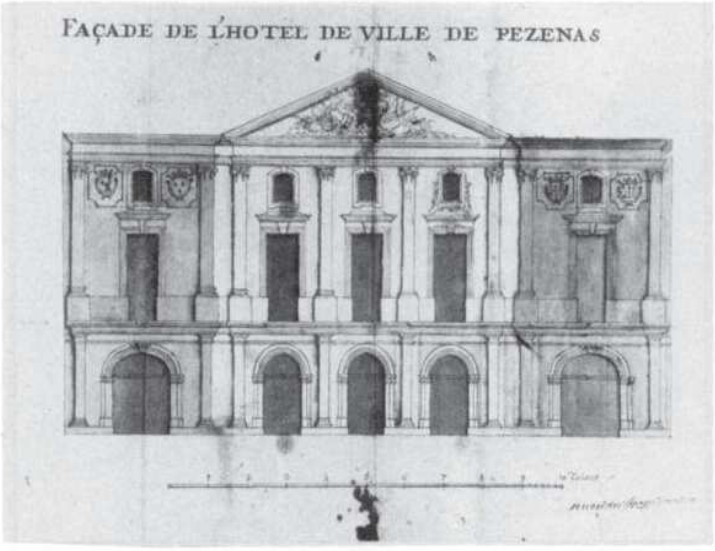

Fig. 171. – Deuxième projet de reconstruction des façades de la Maison Consulaire, par Jacques Cavalier, 1769.

Fig. 172. – Maison Consulaire, façade principale, état actuel.

L'ESCALIER

L'escalier *fort aisé* dont parle Poncet se développe dans le corps du bâtiment proprement dit et prend son entrée au rez-de-chaussée de l'avant-corps. La cage est rectangulaire, éclairée au premier repos par une ouverture dans le mur de la cage, donnant sur le rez-de-chaussée de l'avant-corps, et au palier d'étage par une grande fenêtre. Le degré est droit, à deux volées parallèles séparées par deux repos entre le rez-de-chaussée et le premier étage et par le grand palier d'étage parallèle à la façade latérale. Chaque volée est couverte d'un berceau rampant sur lequel reposent directement les marches de la volée supérieure. Le mur d'échiffre qui sépare les volées est plein et assure également la retombée latérale du berceau rampant. Les paliers prennent appui sur deux coupoles sur pendentifs séparées par un doubleau, ou sur les arcs en plein cintre marquant le débouché ou le départ de chaque volée. Ces arcs retombent sur une colonne au fût lisse ou cannelé, à chapiteau ionique ou corinthien. Dans ce dernier cas, le tailloir à cornes est orné d'une rosette à quatre pétales en forte saillie. Le socle, en boudin, est décoré d'un godron central. Ils prennent également appui, latéralement, sur des consoles d'enroulements ornées d'une feuille d'acanthe. La partie inférieure de ce type de console n'est autre que la figuration du balustre qui, d'ordinaire, relie sur ses côtés, deux par deux, les volutes du chapiteau ionique. Parfois, un chapiteau factice, ionique ou d'inspiration corinthienne, surmonte la console et reçoit à sa place la retombée de l'arc (fig 167 et fig 168).

Il est malaisé d'attribuer une date à ce type d'escalier. Nous proposons cependant le premier quart du XVIIe siècle, compte tenu de la relative ancienneté de la forme du degré, directement issu de la Renaissance italienne. De plus, un état des lieux, dressé en 1625, fait mention d'un *degré déjà commencé…* qui devra être continué pour donner accès à la chambre des Archives (8). Ce type d'escalier est visible à Gignac (Hérault) à l'ancien couvent des sœurs de Nevers (2). Mais là encore, aucun document ne permet d'en connaître la date de construction. Les voûtes sur pendentifs d'un pan presque carré se retrouvent à Pézenas même (hôtel Bazin de Bezons, cours Jean-Jaurès), à Uzès (Gard) (hôtel de Rafin et immeuble n°17 rue de la République, où elles couvrent respectivement le couloir et l'escalier), au château de Puilacher dans l'Hérault, etc…

Du palier principal, on accède à la grande salle par une porte à fronton. Son ouverture est en plein cintre, comprise entre deux pilastres ioniques soutenant un entablement formé d'une frise en boudin, ornée de palmettes alternativement droites et renversées séparées par des doubles fleurons. Les rampants du fronton et la corniche présentent des raies de cœur, tandis que les feuilles plates garnissent la partie supérieure des rampants (fig 169). On peut rapprocher cette porte d'un manteau de cheminée du château de Lavalette (Hérault), du premier quart du XVIIe siècle présentant les mêmes motifs ornementaux et le même esprit dans le parti décoratif (9).

Palier principal.

LA CHAPELLE ST ROCH

La « peste » de 1645 ayant atteint Montpellier, la Cour des Aides tint ses séances, cette année-là, à Pézenas dans la Maison Consulaire, le fléau ayant épargné la ville. Ce fut sept ans plus tard, le 5 août 1652, - et non comme l'affirme Poncet en 1645 (10) – que la communauté décida, *en action de grâces*, de fonder une chapelle *pour accomplir le vœu que la ville de Pézenas a fait à Dieu de faire une chapelle à l'honneur de saint Roc affin que Dieu nous prézerve de la malladie contagieuse* (11). Le 9 octobre, les consuls *s'assemblent pour choisir le lieu dans lad. Ville pour construire lad. chapelle*. Ils décidèrent *d'achepter la maison du sieur de Montguibert*, ainsi que d'autres bâtiments appartenant à Jean Nègre, docteur et avocat (12). L'adjudication eut lieu du 30 octobre au 8 novembre. Ce fut le maître-maçon Mathieu Siau qui l'emporta pour une offre de 450 livres contre une première annonce de 700 livres faite par lui-même (13).

On accédait à la chapelle à partir du rez-de-chaussée de l'avant-corps. La porte, rectangulaire, présente un chambranle légèrement saillant formé d'un bandeau sans décoration. Trois grosses clefs pendantes viennent s'agrafer sur le linteau et mordre sur la frise nue. Un larmier couronne l'ensemble, supporté par les trois clefs et les consoles terminées par des gouttes qui prolongent les pilastres latéraux à refends. Un arc de décharge est visible au-dessus de la porte, surmontée d'une ouverture triangulaire. Ce type de porte, ici parfaitement daté, est très fréquemment utilisé à partir de 1650.

D'une seule travée, la chapelle est couverte d'une voûte d'ogives à liernes, aux nervures à pans. La clef sculptée est ornée de feuilles. Une large niche, sous un grand arc en plein cintre aménagé dans la mur Nord abritait l'autel. À l'Est s'ouvrait une sacristie. Les divers articles du devis, établi le 28 octobre (14) sont aisément vérifiables sur le monument : *le grand arc en forme de voulte dans l'épesseur de la murailhe*, où se logera l'autel, *tout d'une piesse de pierre de Nézignan (Dimension 3 pans x 3) posé sur ung massif de pierre de taille de lad. ville*. Il est prévu une baie dans la muraille *pour oyr messse à ladite chapelle*. Cette fenêtre existe toujours, quoique maintenant murée, et prend son ouverture dans une petite pièce voûtée d'arêtes, contigüe à la grande salle.

Plafond avec fleurs de lys, de la grande salle.

En 1658 sera apposée, au-dessus de la porte, une plaque de cuivre, disparue aujourd'hui, mais dont Poncet nous a transmis la teneur (15) *: Sanctus Deus, Sanctus fortis, Sanctus et immortalis miserere nobis, ad voti publici complementum sculpto fuit haec oratio. Honorabilibus viris nobili Stephano de Marimond, Ludovico Albert, Jacobo Bachi, Antonio Aurel. MDCLVIII*. Le chroniqueur ajoute : *Ils (les Consuls) firent encore mettre en grosses lettres sur l'arc de la porte de cette chapelle celle (l'inscription) que voici : Ave, Roche, Sanctissime*.

Le 27 mai 1653, les consuls passent prix-fait (16) avec Barthélémy Aurès *peyntre de Florensac pour faire ung tableau à l'huile pour la chapelle de St Roch (17), et l'imaige de Dieu le père à demy corps sur une autre toille, d'aultheur de trois pans et de largeur deux et demy, pour le mettre au-dessus dud. Tableau de St Roc*. Aurès percevra pour les deux peintures, qu'il devra livrer le 22 juillet de la même année, la somme de 180 livres. Toujours en 1653, le modeste édifice sera doté d'une tribune, avec sa porte et son escalier que le maître-maçon Mathieu Siau s'engagera le 7 juin, à bâtir pour 120 livres (18).

La forte humidité régnant dans la chapelle obligera, en 1756, les consuls à prendre des mesures pour la préservation du tableau d'Aurès, *qui est d'un prix à mériter d'être conservé*. Pour éviter que l'humidité *ne se communique au tableau… et ne luy porte préjudice*, il fut établi un « contre-retable » en bois de sapin d'un pouce d'épaisseur formé de quatre panneaux et isolé du mur. Les murs de la chapelle furent couverts d'un lambris (19) tandis que d'autres travaux étaient exécutés, tendant à réduire l'humidité (20).

L'autel primitif fut remplacé en 1780 par un « tombeau », *de même marbre, façon et incrustation que celui de la chapelle Ste Marguerite à l'Eglize paroissiale…*, dit le contrat passé le 30 avril avec le marbrier Carlo Panzetta (italien mais résidant à Pézenas) pour 156 livres (21). Celui-ci déclare en outre : *et au lieu d'une figure de Ste Marguerite nous sculpterons au milieu de celui-ci la figure de St Roc avec les ornements et moulures comme à celui de laditte paroisse…*

LE CLOCHER

Cette construction annexe, propre à toutes les Maisons de Ville, avait avant tout une fonction de signal. Appel adressé à la population en cas de danger ou encore lors des fêtes, mais aussi avis donné aux consuls et conseillers d'avoir à se rendre à l'Hôtel de Ville : *le conseil général de la communauté assemblé par billets, à voix de trompe et au son de la cloche, forme accoutumée…*, ainsi débute chaque compte rendu de délibération.

Le bâtiment de 1552 (peut-être même celui mentionné en 1502) possédait un clocher comme en témoigne un contrat de « rédiffication » de 1610, concernant *la petite maison joignant la Maison de Ville, au-dessus de laquelle est le petit clocher* (22), contrat passé le 5 août 1610 par les Consuls à Georges Granjon, bourgeois. Cette maison fut rebâtie *au lieu ou par le passé souilloict être le four dud. Chaudel* et raccordée à la Maison Consulaire où elle prenait son entrée par un arc dont on aperçoit encore la trace.

Voûté d'arêtes au rez-de-chaussée et éclairé par une baie à chaque étage, le nouvel édifice devait être terminé au-dessus du couvert par un clocher destiné à recevoir la cloche *qu'est à présent montée sur lad. muraille*. Un croquis, épinglé à la liasse, n'en fournit que très approximativement la forme exacte. Il s'agit, au-dessus du dernier étage qu'éclaire une fenêtre à meneau et traverse, d'une petite construction formée de deux piédroits supportant un arc en plein cintre qui abrite la cloche suspendue à une poutre. Une croix de fer somme d'ensemble.

Le clocher actuel remonte à 1692, date à laquelle le maître-maçon Géraud Castilhon fournit le *dessein* d'un clocher pour y placer une horloge (23). À partir de ce projet, les maîtres-maçons Cazal, Vieulx, Molinier et Cavallier se chargent du travail par prix-fait en date du 8 octobre, pour 350 livres et un délai de trois mois (24). Là encore, on reconnaît sans difficulté sur le bâtiment, les éléments dont la description est fournie par le contrat : le *cordon de pierre en saillie*, le *grand cadre pierre de gigery bien façonnée pour y mettre la monstre de lad. horloge* (situé au troisième et dernier étage de la construction, ce cadre correspondait à l'ouverture carrée actuellement visible à ce niveau). De même les *trois gros moufles (mascarons) pierre de Nézignan, un à chaque bout et l'autre au mitan et la cornisse de toute la longueur de lad. muraille* sont-ils encore en place.

Le clocher proprement dit, à ailerons latéraux, correspond parfaitement aux termes du contrat : *clocher à deux pilliers de l'épaisseur de lad. muraille et de six pans d'ouverture avec de grandes pièces de peyral de gigery, lesquels pilliers tiendront tout le devant de lad. muraille avec une grande console à caque estrémité, la cornisse en son couronnement avec trois pommes sur pied d'estail au dessus, une à chaque costé et l'autre au mitan, le tout de belle pierre de Nézignan, sur laquelle pomme de mitant sera mis un guidon ou girouette avec son pied droit de fer et une croix au-dessus de la hauteur nécessaire…*

Par ailleurs, la date de 1693, date d'achèvement des travaux sous le consulat de Jean-Antoine Quintin, confirmée par Poncet (15), se lit dans le tympan, sur un cartouche.

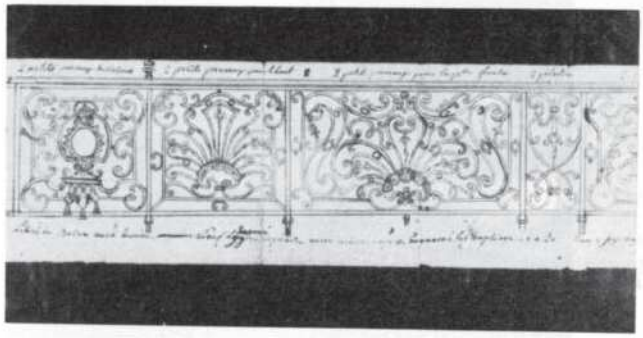

Fig. 173. — Projet pour la grille de balcon de la Maison Consulaire, partie gauche.

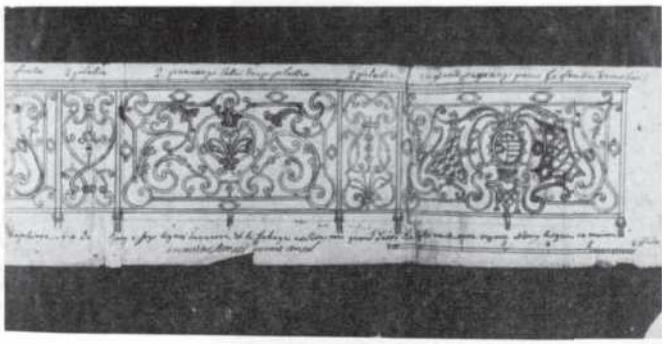

Fig. 174. — Projet pour la grille de balcon de la Maison Consulaire, partie droite.

Fig. 175. — Dessin pour les amortissements de la grille de balcon de la Maison Consulaire.

Fig. 176. — Projet pour la grille d'imposte d'une des baies du rez-de-chaussée de la Maison Consulaire.

Fig. 177. — Projet pour la grille d'imposte d'une des baies du rez-de-chaussée de la Maison Consulaire.

Fig. 178. — Maison Consulaire, baies du rez-de-chaussée, état actuel.

Fig. 179. — Projet de décoration de la Salle des Délibérations de la Maison Consulaire.

LA GRANDE SALLE - REPARATIONS DIVERSES - MOBILIER

Diverses réparations mineures, portant sur les couverts, le pavage de certaines pièces…etc…, furent exécutées en 1702 (26), 1707 (27) et 1739 (28).

Le devis de 1739, dressé le 26 août, nous fournit certaines précisions quant à la distribution intérieure et le décor. Déjà en 1694, un document fait mention d'une *frize haute* de stuc, que le maître-plâtrier Jean Fournier est chargé de réparer, parmi d'autres travaux (29). À cette date, la grande salle est dite *mesurer six toizes trois pieds cinq pousses de longueur par trois toizes deux pieds deux pousses de largeur et deux troize deux pieds dix pousses de hauteur*. Une cheminée de plâtre *à la moderne* garnira le fond de la salle *à l'endroit où il y a un grand tableau*. Le remplacement d'une poutre pourrie entraîne la réfection de la décoration du plafond : *tout le planché sera grizé et les poutres maitresses seront parsemées de fleurs lis couleur d'or, savoir deux rangées à chaque cotté des poutres et une rangée au dessous*.

Il est également prévu la mise en place de deux placards de part et d'autre de la fenêtre du fonds de la salle, pour y enfermer les archives, placard de noyer, doublés intérieurement de sapin. Enfin, *les meurs du pourtour de la salle seront regrattés et ensuite enduits à la truelle et blanchis à trois couches et on faira passée à fresque une couleur d'azur générallement partout avec des fleurs de lis couleur d'or qui seront espassées l'une de l'autre d'un pied et auront chacune si pousses de hauteur*.

D'autres réparations de peu d'importance interviennent de 1752 à 1751, effectuées selon le devis de l'Ingénieur Vidal par le maître-maçon François Besson, adjudicataire pour 3 950 livres (30).

Un inventaire de 1616 nous décrit le mobilier de la Maison de Ville à cette époque.

La *chambre basse du conseil* était garnie d'une table de noyer recouverte d'un tapis de drap bleu ; autour de la table, deux bancs de noyer étaient disposés, deux autres bancs *de bois blanc* avec *doussiers* étaient rangés le long des murs. Les membres du Conseil prenaient place sur deux bancs de bois blanc, le long de la table.

La grande salle ou *salle haulte*, conservait *un grand coffre ou sont tenus les compoix de la ville* et un second coffre. L'essentiel du mobilier était constitué par le *théâtre pour la tenue des états généraulx avec grands bancs bois blanc pour asseoir lesd. Srs et Messieurs du Conseil e lad. et la chère qui est pour les estats garnye de velours bleu et clous dorés couverte d'un trelis noir pour empescher que la poussière ne la gaste*. Une chambre contigüe renfermait *ung garderobe bois noguier*.

Au XVIIIe siècle, les bancs de la salle étaient garnis de *maroquin noir* ; il y en avait quatre : un *grand banc tournant*, un *grand banc et deux bancs volants des maires et consuls et ex-consuls* (31).

LES ARCHIVES

La préservation des titres et privilèges communaux motiva, en 1690, la création d'un office de garde des archives dans chaque commune de Languedoc (32). En 1705, le *garde des archifs* de Pézenas est en même temps notaire et greffier en chef de la ville ; il s'agit de Thomas Maistre (33).

Conservés au Moyen Âge dans une chambre haute du clocher de l'église paroissiale, les documents furent très tôt transférés dans la Maison de Ville. Le 13 octobre 1625, les consuls passent prix-fait avec le maître-maçon Guillaume Delprat pour la construction *d'une chambre pour y tenir les archifs* (34). Un escalier de quinze marches y conduisait. Cette pièce sera ornée en 1769 d'une décoration murale. Sur le fond, d'un beau bleu, furent peintes les armoiries de la *ville avec des fleurs de lys et deux L couronnés sur les mêmes proportions que ceux qui sont au bureau* (35).

L'ARSENAL

L'an 1616, année de troubles politiques et religieux (36), vit se constituer à Pézenas, dans la Maison Consulaire, une forte concentration d'armement et de munitions. Le 19 janvier, le duc de Montmorency achète à un nommé Thomas Salles, de Clermont, 4 000 mousquets et un canon *serpentine* (37) suivi, le 6 février, par les États, qui font l'acquisition de Noble Jean-Pierre de Castras, Sr de Forniac, de 5 000 quintaux de balles de fonte (38) (*Balles de canons, calibre du roc ; balles de colobrine et bastardes moyennes et plus petittes…* au prix de 5 livres, 15 sols le quintal). Le 18 juin, enfin, David Brun, marchand de la ville, achète à Arthur Michel, *pouldrier* de Béziers, 160 livres de poudre (39).

L'année suivante, un inventaire (40) du contenu de l'arsenal, situé *à la chambre soubz le clocher* fait état de 60 *mousquets montés de leur bois nouyer avec leurs serpentines cy a comprins sux arquebuses dorées ; doutze arquebuzes montées du mesme bois avec leurs serpentines ; cinquante plaques garnies (?) ; dix pertuzanes montés de leur bois ; six barriquots plains de pouldre de guerre (6 quintaux, 74 livres et demi)* ; une réserve de poudre *pour arquebuze à croc de fonte sans estre montée* et, enfin, une arquebuze vieilhe.

À l'armement détaillé ci-dessus les *consuls vieulz* ajoutèrent, le 11 février, *vingt huit arquebuzes ; cinquante fourchettes et manches dessus (?), manches de boys servant poyur les mousquets et devant servir aud. Arsenal ; quatre baudaliers de cuir rouge garnbis chun de doutze charges et un esmontoir servant de mesure pour lesd. Mousquets ; deux doutzaines de moules servant à fère balles pour lesd. Mousquets et arquebuzes…* (41).

Cependant, vers 1767, l'état de vétusté du bâtiment, en dépit des réparations effectuées, ne permettait plus, en raison du danger, d'y maintenir le siège de la vie communale, les consuls établirent leur bureau en la maison du Sr Mazuc, greffier de la communauté (42).

Troisième campagne

A.- LE PROJET DE 1765

L'avant-corps menaçant *une prompte ruine* fut étayé en 1764. Le 5 novembre de l'année suivante, fut dressé par Jacques Cavallier, architecte de la ville, un devis sur la reconstruction complète de cette partie (43), accompagné d'une élévation et d'un plan (fig 170).

Le document graphique de 1765 présente une façade antérieure et par rabat, en une teinte grisée, les deux façades latérales. La façade principale présente un étage et un demi-étage sur rez-de-chaussée. Celui-ci est précédé d'un gradin rectangulaire cintré au milieu ; au centre, un arc en plein cintre abrite une fontaine composée d'une vasque godronnée reposant sur un pied cylindrique. Deux portes latérales, précédées d'une marche, flanquent la fontaine. L'arc en plein cintre retombe sur des piédroits aux chapiteaux toscans. La menuiserie (des petits bois) est indiquée, tant aux vantaux qu'aux impostes. Quatre pilastres à refends, toscans (une mention marginale dit *de l'ordre dorique*) rythment la façade et séparent chaque baie.

Un bandeau mouluré, sur lequel font ressaut les appuis de balcon, sépare le rez-de-chaussée de l'étage. La même disposition règne sur celui-ci, seul diffère l'ordre employé pour les refends, ionique au lieu de toscan. Au-dessus de chaque fenêtre, une table carrée porte des armoiries : sur les deux tables extrêmes figurent les armes de France, sur celle du milieu, les armes de Pézenas. Des cinq tables armoriées (en comptant celles des façades latérales), quatre proviennent de l'édifice précédent, la cinquième, celle de la façade latérale ouest, sera faite de toutes pièces. Un second bandeau précède le demi-étage, percé de trois fenêtres au linteau à arc en segment, éclairant les logements des valets de ville, garnis d'appuis de ferronnerie. Les pilastres sont nus et dépourvus de chapiteaux.

Les deux façades latérales sont rigoureusement identiques. Une grande ouverture en plein cintre, à clef sculpté d'une tête humaine, comprise entre deux pilastres à refends, toscans, occupe le rez-de-chaussée. La porte (que le devis prévoit de bois blanc doublé de sapin) est très nettement marquée ainsi que les impostes. À l'étage, une fenêtre semblable à celles observées sur la façade principale, comprise entre deux pilastres ioniques à refends, est surmontée d'une table portant les armes de la ville. Le demi-étage prend jour par une fenêtre identique aux précédentes.

Les angles sont arrondis (tours rondes du devis) et soulignés par le pilastre à refends extrême de la façade principale et un second pilastre amorçant la façade latérale. Il y a donc trois pilastres sur cette dernière. En plan figurent les saillies des pilastres et les ouvertures. On distingue sur le mur de fond la porte d'entrée de la chapelle St-Roch et celle, plus étroite de l'escalier. Un appendice, à gauche du dessin, correspond à la base du clocher.

Le matériau utilisé sera en façade la pierre de *taille de la meilleure qualité de Lézignan* (confusion fréquente avec Nézignan) *de la carrière de Boyer. Pour les faces internes, il sera employé de la pierre de la carrière de Cuval du massif taillée proprement sans écornures, posée sur son lit de carrière par scises égales, le tout jointé du bon mortier fin, en sorte qu'il ne reste aucun vuide, posée en liaisons alternatives*.

Ce projet appelle plusieurs rapprochements et singulièrement avec la Provence (halle au grain d'Aix, 1759-1761) et aussi avec les travaux réalisés à Viviers (Ardèche) par Jean-Baptiste Franque, l'architecte avignonnais, auteur à Pézenas de la nouvelle collégiale. Les rapports s'expliquent aisément. L'architecte Cavallier est en effet connu pour sa participation, certainement à titre de surveillant des travaux, du chantier de l'église. Son projet reprend dans ses grandes lignes, l'élévation de la façade postérieure de l'évêché de Viviers construit par Franque entre 1732 et 1738 ; forme cintrée des baies à plates fasces, groupées par trois et séparées par des pilastres (seuls les ordres ont été inversés), chaînages des façades latérales… À noter l'absence de fronton, et la figuration d'une fontaine à godrons dans l'ouverture centrale, avec statue, témoigne d'un état antérieur que l'architecte pensait pouvoir conserver.

La différence entre ce projet et celui de 1769 marque une évidente évolution. Ce qui apparaissait comme un travail un peu scolaire devient, quatre ans plus tard, véritable œuvre d'architecte (44).

B.- LE PROJET DE 1769

Ce premier projet fut provisoirement abandonné jusqu'en 1769, puisqu'on a vu les consuls quitter en 1767 l'édifice municipal pour s'installer dans la demeure du greffier Mazuc. Le 6 août 1769, est dressé par le même Jacques Cavallier, *un devis de supplément des augmentations…* suivi, le 9 décembre d'un *Etat estimatif des changements …* (45), qui complètent en le modifiant très profondément le devis de 1765 dont la réalisation n'avait pas été entreprise. C'est ce dernier projet qui a prévalu et que nous pouvons voir maintenant achevé, à quelques variantes près, de peu d'importance (fig 171).

Le projet de 1765 est modifié par les points suivants :

- adjonction d'un *balcon placé sur la salie de la corniche du premier étage, porté par des consoles sur chaque pilastre*. Ce balcon de trois pieds un pouce de saillie, sera garni d'une grille de ferronnerie.

- construction d'un fronton, au milieu duquel il sera *placé des pierres qu'on choisira de la meilleure qualité qui fairont une salie raisonnable pour y sculpter en grand relief les armoiries de France ornées de tous les attributs de la guerre faites par un habille sculpteur*.

L'élévation présente par ailleurs des différences notables avec le premier projet. Outre la mise en place du balcon et du fronton, c'est l'ordonnance même de la façade qui est renouvelée. Les refends des pilastres ont disparu. Si, au rez-de-chaussée, les trois ouvertures de la façade principale sont toujours en plein cintre, celles des façades latérales sont en anse de panier.

C'est surtout à l'étage que la modification est la plus perceptible. Le demi-étage, correspondant aux logements des valets de ville, marqué à sa naissance par un bandeau, n'est plus aussi nettement séparé de l'étage : les trois fenêtres, un linteau en segment s'ouvrent directement au-dessus des grandes baies d'étage. Celles-ci ne sont plus en plein cintre mais leur linteau est rectangulaire, à large clef, surmonté d'un larmier, terminé par un adoucissement. Sur chaque façade latérale, des tables carrées, aux angles échancrés en quart-de-cercle, flanquent la fenêtre, portant d'un côté (place Gambetta) les armes de France, de l'autre (rue Canabasserie), celles de Pézenas.

L'emploi des ordres reste inchangé. Le « dorique » règne au rez-de-chaussée, *moins chargé de moulures* cependant, l'ionique à l'étage. (L'État précise *jonique moderne ainsi qu'il a été pratiqué à l'ordre supérieur de la façade de l'église paroissiale*).

Si l'on compte maintenant l'élévation prévue en 1769 et l'édifice actuel, il paraît évident que le respect du projet a été grand en dépit d'une rusticité évidente au niveau de l'exécution ; quelques différences minimes apparaissent toutefois : l'adoucissement qui devait terminer le larmier des grandes baies de l'étage n'existe pas, non plus que les tables armoriées. De même, le dessin des attributs guerriers du fronton a été légèrement modifié. Celui visible aujourd'hui est moins symétrique. Le canon est vu de face, les timbales sont maintenant à gauche, les drapeaux de gauche ont disparu, remplacé par un étendard. Deux pyramides de boulets encadrent le tout. Enfin, les chutes de feuilles qui, sur l'élévation, reliaient les fenêtres des logements aux baies de l'étage n'ont pas été exécutées.

Le montant total des travaux s'éleva à 3 118 livres. Ce fut l'architecte auteur du projet, Jacques Cavallier, qui fut chargé de les diriger.

Une procuration du 17 juillet 1769 (46) nous apprend qu'une société s'était constituée entre Jacques Régis père, *trasseur* de pierre, Jacques Pharamond, maître serrurier, *entrepreneur des réparations*, Jacques Cazilhac, maître menuisier et Louis Fauzet, dit La Roze, maître maçon, *natif de Saintes en Saintonge*, de manière que chaque associé *aura un quart des profits et supportera un quart de perte s'il y en a*. Il est écrit que Pharamond *demeurera le caissier de lad. société*, tandis que Régis devra fournir la pierre (de Nézignan), moyennant deux sols sis deniers le pan. Fauzet effectuera son travail de maçon pour 40 sols par jour, dont 16 lui seront retenus par le caissier pour parer à une mise de fond imprévue. Pharamond fournira enfin la serrurerie et Cazilhac, la menuiserie.

Mais bientôt va s'élever un différend entre l'architecte et l'adjudicataire (47) qui se soldera par la poursuite de ce dernier pour non exécution du contrat (48).

Les travaux avaient cependant été entrepris et tout laisse à croire que l'ancienne façade avait été abattue conformément au devis de 1765, mais qu'au moment d'élever la nouvelle construction la querelle Pharamond/Cavallier avait arrêté la campagne. Une phrase de l'extrait de délibération du 3 septembre permet de le penser ; il est dit, en effet, *que l'entrepreneur néglige de faire faire les diligences nécessaires pour la continuation et perfection desd. ouvrages…* et plus bas, *les planchers et cloisons qui subsistent et dépérissent…* preuve que la façade primitive était déjà démolie.

L'état estimatif est dressé le 9 décembre de la même année, et les travaux, dont Pharamond est toujours l'entrepreneur, se poursuivront désormais régulièrement. Le 14 juillet 1770, Cavallier, *Ingénieur et inspecteur des réparations de la sale de l'Hôtel de Ville*, certifie que les deux tiers de l'ouvrage sont achevés (49).

Le 27 juillet 1771, Pharamond déclare avoir retiré au greffe de la communauté *le plan et devis des changements à faire aux fermetures et fixés en fer des portes du dessous de la sale de l'Hôtel de Ville…* (50) Nous ne connaissons pas ces documents maintenant disparus. Les impostes de ferronnerie des ouvertures du rez-de-chaussée sont achevées le 21 novembre 1771, pour 550 livres (51).

Les travaux sont terminés et reçus le 21 novembre par la commission désignée à cet effet (52).

À l'opposé du premier édifice, où l'horizontale dominait, adoucie encore par le cintre des ouvertures du rez-de-chaussée, c'est au contraire la verticalité qui caractérise la nouvelle construction. Verticalité que ne parviennent pas à racheter les lignes horizontales du balcon de la façade et de l'entablement uni à la base du fronton, et qui contribuent à renforcer la superposition des ordres, et surtout la hauteur des baies rectangulaires, les pilastres et le fronton.

Manifestement, on a voulu donner à la nouvelle façade, le rôle monumental et d'apparat, un peu théâtral, que ne pouvait plus remplir l'ancienne. Il n'est que de comparer les deux dessins pour être saisi par cette différence, de comparer aussi le clocher, rythmé horizontalement, aux lignes courbes si harmonieuses, avec le monument qui le précède désormais. Toutefois, l'ensemble reste empreint du plus grand classicisme et ce parti-pris évident de monumentalité reste toujours tempéré par le sens de la proportion humaine.

Grilles et appuis

L'importance et la qualité de la ferronnerie dans l'édifice, nous obligent à traiter à part cette question. Le projet de 1765 n'accordait pas à l'art du serrurier la place que la modification de 1769 lui donnera. Le premier devis prévoit le réemploi, aux fenêtres de la salle, des *quatre apuys en fer qui y sont et la fabrication s'un cinquième apuy conforme aux anciens pour les placer à la fenêtre qui fera face au bureau*. Les ouvertures du rez-de-chaussée étaient simplement garnies d'impostes de menuiserie.

L'apparition de la ferronnerie et l'importance qui lui sera donnée dans la décoration du nouvel avant-corps peut s'expliquer par la qualité même de l'entrepreneur des travaux, le maître-serrurier Jacques Pharamond, adjudicataire.

Le projet de 1769, prévoyant l'adjonction d'un balcon

occupant toute la largeur de la façade à l'étage, entraîne la mise en place d'une grille, de deux grilles latérales et de cinq grilles d'impostes aux baies du rez-de-chaussée.

Le texte précise : *sur les dittes pierres pour former le balcon, il y sera placé un apuy en fer conformément au dessain qui prendra toute la largeur des pilastres des angles arrondis, avec deux pommes en cuivre…* la main courante avec son quart-de-rond… *le tout peint avec une couleur noire à l'huille de noix à trois couches, cramponé et scellé en plomb.*

L'état estimatif des changemens… nous fournit des indications en ce qui concerne les grilles des balcons latéraux et celles des fenêtres supérieures et sur le remploi des grilles antérieures : *les deux appuis en fer qui seront choisis pour placer aux deux croizées une à chaque cotte de la sale seront augmentés en longueur au moyen d'un pilastre… Celui qui porte les armes de la ville sera placé à la croizée vers le bureau… Il sera fait à chacune des fenestres qui doivent éclairer les logements des valets de ville un appui en fer, tous lesquels appuis seront faits simplement a arcades et entretoisés…*

Les dessins revêtus du *Ne varietur* du premier consul Strozzi, qui accompagnent les différents documents cités, sont donc bien de 1769. Ils concernent d'une part la grande grille du balcon de façade, d'autre part les grilles d'impostes des façades latérales. Il manque au dossier les dessins des grilles d'impostes de la façade principale et ceux des appuis des fenêtres latérales et des petites fenêtres hautes.

LA GRILLE DU BALCON DE FAÇADE

Le projet *comporte 2 petits paneaux du retour, 2 petits paneaux pour le bout, 2 petits paneaux pour les petites fenêtres, 2 pilastres, 2 paneaux entre 2 pilastres, 2 autres pilastres et un grand paneau pour la fenêtre du milieu* (fig 173 et 174).

On observe sur le monument de notables variantes avec le dessin accompagnant le projet. Dans l'ordonnance tout d'abord, se succèdent en réalité de gauche à droite : 1 panneau de retour, une succession de 3 panneaux égaux séparés par 2 pilastres, le panneau central flaqué de 2 pilastres, à nouveau 3 panneaux séparés par 2 pilastres et 1 panneau de retour, soit au total 9 panneaux et 6 pilastres, contre un nombre égal de panneaux mais 4 pilastres seulement pour le dessin. Ici les pilastres séparent les panneaux d'une manière régulière. Panneaux extrêmes et de retour sont tangents.

La modification intervient également dans le dessin des panneaux. Les retours ne sont plus ceux du projet. C'est le dessin des panneaux extrêmes qui a été adopté, avec quelques menues variantes : adjonction d'anses de panier et d'amandes. Les panneaux *pour le bout* ont été établis sur un tracé nouveau : un cœur central, terminé à la pointe par un lambrequin de tôle à glands (seul élément conservé) est flanqué de deux double-volutes garnies de feuillages de tôle. Des anses de paniers servent d'élément de remplissage.

Un pilastre supplémentaire sépare ce panneau du suivant ; ce pilastre est inspiré du second modèle proposé

Balcon latéral avec les armoiries de la ville.

par le dessin. Cependant, les anses de panier sont adossées au lieu d'être opposées et les deux volutes latérales forment une crosse tournée vers l'intérieur. Le panneau qui fait suite est rigoureusement conforme à celui du projet. Il est séparé du troisième panneau par un pilastre semblable au précédent.

Ce troisième panneau est également fidèle au schéma proposé. Le pilastre qui le relie au panneau central et ce dernier sont conformes au dessin initial. La plaque de tôle portant les armoiries de la ville a maintenant disparu ou n'a jamais été exécutée.

De même les pommes qui terminent actuellement les montant latéraux, de simples boules, diffèrent-elles de celles prévues (fig 175). Ces dernières, qu'un second dessin nous montre, présentaient sur un support creusé d'une large gorge, une panse ovoïde, godronnée à ses deux extrémités et ornée en son milieu de stries verticales entre deux baguettes. Un gland de chêne, sur un petit support semblable au premier terminait l'ensemble.

Aucun document ne permet, jusqu'ici, de connaître la raison de ces changements dans le projet, ni de voir en toute certitude en Jacques Pharamond l'auteur du dessin et son exécutant.

LES GRILLES DES BALCONS LATERAUX

Les appuis actuels sont cintrés et composés d'un panneau central entre deux pilastres, qui, d'après le texte, pourraient avoir été surajoutés à un panneau déjà existant sans doute fabriqué en 1765, le premier devis prévoyant en effet une ouverture plus faible des baies.

LES GRILLES D'IMPOSTES

Deux autres dessins nous sont parvenus. Ils représentent, l'un, une des grilles projetées pour les ouvertures du rez-de-chaussée de la façade principale, l'autre pour une imposte des grandes baies des façades latérales de l'avant-corps (fig 176 et 177).

L'absolue différence entre les dessins et les impostes actuelles montre que le projet initial a été abandonné (fig 178). C'est dans les panneaux de retour de l'actuelle grande grille de balcon qu'il faut voir le modèle ayant servi pour les grilles d'imposte. Le schéma est le même, mais traité cette

fois en largeur pour s'inscrire dans un volume semi-circulaire et non plus dans un rectangle. La composition est construite sur le thème de la palmette dont la base est un C renversé. Les branches sont reliées entre elles par des motifs circulaires. Une branche sur deux se termine en crosse prolongée ; au niveau du noyau, par des anses de panier.

Les garnitures de tôle (cartouche central, rocailles, fleurons, palmes et feuillages) ne figurent plus maintenant sur l'ouvrage achevé. Le schéma primitif, d'un dessin plus original, plus compliqué aussi, en dépit de la symétrie très marquée, prévoyait la mise en place d'un cartouche de rocaille portant des gerbes de blé et une faucille, deux dauphins et un motif non précisé (façade antérieure) ou les armes de la ville (façades latérales), le tout encadré de deux palmes. Des feuillages de tôle devaient garnir certains éléments d'angle, tandis que des fleurons étaient destinés à orner des pistils. Aujourd'hui, seuls des feuillages de tôle ornent encore les impostes.

On ne connaît pas davantage l'auteur des dessins mais il n'est pas interdit de les attribuer à celui de la grille de balcon, car on dénote sur les deux projets un même goût évident pour le remplissage, le « tarabiscotage » des formes, l'assemblage bizarre des éléments et surtout un sens décoratif certain dans l'emploi de la tôle, qui ne se retrouvent pas dans l'ouvrage actuel. Celui-ci, tout aussi gracieux dans ses lignes, reste d'un tracé plus épuré, quoique complexe.

La même incertitude règne en ce qui concerne l'exécuteur du projet. Une pièce du dessin, non datée, fait mention seulement d'un maître-serrurier nommé Arnal qui offre de réaliser l'ouvrage pour 650 livres (53).

LES APPUIS DES FENETRES HAUTES

On reconnaît sans peine, sur le monument, les grilles d'appui *à arcades et entretoises*, dont les canaux atteignent presque les trois quarts de la hauteur de la baie.

L'APPUI DE REPOS DE L'ESCALIER

Le premier palier de repos de l'escalier prend jour sur le rez-de-chaussée de l'avant-corps par une ouverture bordée d'un appui de fer forgé. D'une date postérieure à celle des autres ouvrages, cet appui présente des éléments carrés, mêlés aux courbes des anses de panier et des volutes. Aucun document ne fait été de cet ouvrage, le dernier mis en place dans l'Hôtel de Ville (fin du XVIIIe siècle).

Décoration, aménagements intérieurs

La nouvelle salle reçut, à partir de 1775, une décoration nouvelle et quelques aménagements (54). Le couvert est réparé ainsi que le logement du trompette. Le plancher de la grande salle, que la campagne de construction de 1769 n'avait pas touché, est également refait. Il était en un tel état de *vétusté que quand on est assemblé dans cette pièce, on se trouve en peu de temps couverts de poussière et d'insectes qui se détachent en grande quantité au moindre mouvement que causent les rouliers en passant dans la place publique*. Poutres et lambris sont donc remplacés.

On décide d'élever également dans la salle une cloison et deux portiques peints en gris pour y installer un poële (fig 179) dans une niche ornée de gypseries. Un dessin au crayon joint au dossier (55) nous en précise la composition et le décor. Le poële métallique (56) est encastré au fond d'une niche semi-circulaire dont la calotte est garnie d'une coquille. Cette niche s'inscrit dans une architecture portée sur un soubassement orné de tables en creux et flanquée de deux pilastres munis d'appliques à deux branches *en bronze doré en or moulu des mieux travailez de nouveau goût et du plus solides*.

L'ouverture de la niche, en saillie, est en plein cintre, terminée dans sa partie supérieure par deux enroulements affrontés. Au-dessus, dans une table chantournée, s'inscrit un médaillon ovale, au cadre formé de deux baguettes concentriques reliées par des guirlandes de feuilles. Au centre, un motif rayonnant porte les deux L entrelacés autour de trois fleurs de lys posées 2 et 1, le tout surmonté d'une couronne royale et entouré de la devise : *Nec pluribus impar*. Deux anses de panier, terminées par des chutes de feuilles, relient le médaillon à l'encadrement de la niche. Des fleurs garnissent la base de la table. Deux consoles à enroulements supportent un fronton dont les rampants incurvés sont terminés par une volute garnie de rocailles et de fleurs.

En outre, le dessin permet d'apercevoir, de part et d'autre de cet ensemble, deux dessus-de-porte (éléments du *portique* cité) formés d'un cadre à crossettes (auxquelles sont appendues des chutes de feuilles) également cintré. On distingue des amours jouant, thème très en vogue tout au long du XVIIIe siècle, mais plus particulièrement à cette époque.

Ce projet, jugé peut-être trop onéreux, ne fut sans doute pas suivi de réalisation. Le 23 juin 1781, un certain Bonnenfant promet et s'engage à faire *le dit poile de tole…* (57). Un dessin joint à l'engagement, indique la position du meuble : dans un angle de la pièce, sur une profondeur de deux pieds. Ce poële fut placé car un second engagement, signé par le maître-maçon François Besson, écrit sur la même feuille et daté dudit jour, indique que la somme correspondante avait déjà été payée par les consuls.

Mais l'essentiel du projet porte sur la décoration en gypserie de la salle, dont le texte livre seulement l'aspect général. Il est prévu une architecture *de pilastres, compartimens et panneaux ornez de quelques moulures légères avec quelque peu d'ornements et quelques fleurs et festons antiques, les dits compatiments et pilastres porteront tout autour sur un soubassement avec piédestaux de peu de saillie répondant aux susdits compartimens et pilastres, les espaces entre les piédestaux seront aussi ornez de panneaux aux dez des piédestaux, le tout aux simétrie et correspondances…* On établira également une *anse de panier composée de riches moulures, larmier et autres membres d'architecture…* On note, dans le répertoire

décoratif utilisé, *quelques petits ornements grecs et petites fleurs entrelassés*. L'intrados de cet arc *sera occupé par trois rozons antiques qui descendront avec grâce*… et dont chacun recevra en son centre un anneau de fer.

L'examen du dessin et du texte permet de reconnaître dans ce projet la note antiquisante qui caractérise les décorations en gypserie du style Louis XVI telles qu'elles apparaissent en de nombreuses demeures de notre région. À quoi s'ajoutent les dessus-de-porte aux jeux d'enfants visibles sur le dessin. Par opposition, les appliques paraissent bien d'esprit rocaille et assez peu *du nouveau goût*, avec leurs courbes et contre-courbes.

Réparations diverses. Entretien

Différents travaux d'entretien furent exécutés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. En 1777 (58), un piédroit est réparé à la porte de la prison, on construit également un encaissement en pierre pour contenir les *compoix* de l'horloge ; on aménage toujours le logement du trompette ainsi que *l'escalier qui aboutit à l'horloge*. Les ouvrages de menuiserie de l'Hôtel de Ville et de la chapelle St Roch sont réparés en 1781 (59). Quatre ans plus tard, ce sont les couverts qui sont l'objet de réfections ainsi que le mur du clocher (60).

La prison

La Maison de Ville possédait aussi une prison, située nous dit le texte de 1777, *au deuxième étage, vis-à-vis l'escalier*. En 1783, un nommé Gaudion, *reconnu attient de folie a été conduit à différentes reprises dans les prisons de l'Hautel de ville*… (61).

Les mesures à blé

Ces mesures étaient abritées sous une construction de pierre établie sur la place *ou bled*, devant la Maison Consulaire. En 1638, le maître-maçon Jacques Bonis sera chargé de les refaire pour 320 livres (62). Le nouvel édifice comportera alors une voûte *en arc de clastre* de quinze pans de haut, portée sur quatre piliers de section carrée, avec piédestal et chapiteaux, le tout en pierre de Nézignan. Deux portes, prédécédées chacune d'un degré de six marches donnaient accès aux mesures. Au-dessus de la voûte, était placée une girouette sur sa *baze*. La *reconnaissance de biens* du 21 juin 1645 (63) appelant les mesures les *éminals*, confirme cette description.

Vers la fin du XVIIe siècle, cette construction disparut. En 1687, en effet, il est dit que les mesures ont *esté depuis quelques années transportées au-dessous du devan de la Maison Consulaire* (64).

Jean Nougaret

Avec l'aimable autorisation de Madame Jean Nougaret.

Extrait de *PEZENAS, évolution urbaine et architecturale du XVIe à la fin du XVIIIe siècle* (Ouvrage de Jean Nougaret édité en 1979 par les Amis de Pézenas)

Notes

(1) A.M.P. n° 817 (14 janvier 1502).
(2) Poncet, F° 50.
(3) Ibidem, F° 70 et v°.
(4) À Montblanc (Hlt), l'hôtel de Ville (1662) possédait aussi trois arcs de pierre de taille de Nézignan au rez-de-chaussée et des armoiries sur la façade (Bougette, P 97). Pour l'Hôtel de Ville de La Réole, cf. Enlart, I, p. 330 et p. 331.
(5) A.M.P., non coté. L'élévation de la façade principale, comportant des cotes et des indications manuscrites, est sans conteste un document authentique (XVIe siècle) destiné au maître d'œuvre. Les deux autres pourraient être des dessins assez gauches, représentant un état existant (XVIIe siècle).
(6) Ibidem, n° 1758, pièce 137.
(7) Brackenhoffer, p. 132.
(8) A.D.H., II E 69/28, F° 128 v°.
(9) Voir aussi Claparède, Réflexions… P. 154 et P. 155, fig. 7 et 8.
(10) Poncet, F° 70 v°.
(11) A.M.P., n° 657.
(12) Ibidem.
(13) Ibidem.
(14) Ibidem.
(15) Poncet, f° 70 v°.
(16) A.D.H., II E 69/42, f° 107 v°.
(17) Dimensions : 9 pans de hauteur ; 7 de largeur (2,25 m x 1,75 m).
(18) A.D.H., II E 69/42, f° 112 v°.
(19) A.M.P., n° 1749, pièce 67.
(20) Ibidem, pièce 66.
(21) Ibidem, non coté (Marbrier pour St Roch).
(22) Ibidem, n° 939.
(23) A.D.H., II E 68/26, f° 112.
(24) Ibidem.
(25) Poncet, f° 70 v°.
(26) A.D.H., II E 68/82, f° 109 v°.
(27) A.M.P., non coté.
(28) Ibidem, n° 1749, pièces 95, 101, 102 et AD.H., II E 68/89 f° 115.
(29) Ibidem, II E 68/81, f° 20 du premier cahier folioté.
(30) Ibidem, II E 68/92, f° 507 et A.M.P. n° 1749, pièces 75, 85 à 88, 107, 418 à 150.
(31) Ibidem, n° 1749, pièces 85 et 86.
(32) H.G.L., XIII, p. 31.
(33) A.M.P., n° 997.
(34) A.D.H., II E 69/28, f° 118.
(35) A.M.P., non coté. Devis des réparations de la place couverte et autres (26 avril 1769), article 4.
(36) Delouvrier, p. 237.
(37) A.D.H. II E 69/19, f° 23.
(38) Ibidem, f° 38 v°.
(39) Ibidem, II E 69/19, f° 149 v°.
(40) A.M.P., n° 1738.
(41) Ibidem.
(42) A.M.P., non coté.
(43) Ibidem, non coté.
(44) Hautecoeur (III, p. 525) qualifie cette construction « d'avant-corps à la mode du jour » et cite des exemples de réfections semblables : Abbeville (1747) et Joigny (1727).
(45) A.M.P., non coté.
(46) A.D.H. II E 69/218, f° 71 v°.
(47) L'adjudication a été passée avant le 17 juillet 1769. L'ensemble du dossier manque.
(48) A.M.P., non coté.
(49) Ibidem, non coté (Certificat du Sr Cavalier…).
(50) Ibidem, non coté (Reçu de Pharamond).
(51) Ibidem, non coté. Mémoire de l'ouvrage…
(52) Ibidem, non coté. (Papiers de la salle de l'Hôtel de Ville).
(53) Ibidem, non coté.
(54) Ibidem, 7 août 1773, article 10 à 16. Le devis estimatif correspondant est daté du 6 août.
(55) Ibidem, non coté. La niche, les tuyaux et autres formes furent estimés à 300 livres, le poële à la même somme et les appliques à 91livres.
(56) Dimensions : H : 36 pouces ; largeur : 30 pouces ; prof : 24 pouces.
(57) A.M.P. non coté.
(58) Ibidem, non coté. Coût : 331 livres.
(59) Ibidem, non coté. Compte remis par Mr Cazilhac… (10 août 1781).
(60) Ibidem, ion coté. 124 livres.
(61) Ibidem, copie d'acte (1er décembre 1783).
(62) A.D.H. III E 68/33, f° 210 (22 juin 1638).
(63) A.M.P., n° 837.
(64) Ibidem, n° 846.